

COPIE

GIRAUD Marius
Instituteur à "La Cordée"
à Villard de Lans

À

Monsieur le Directeur du
Village d'Enfants
à Villard de Lans

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire reconnaître que j'ai suivi avec le plus vif intérêt les expériences faites par M. ANDREY sur mes élèves.

La science de ce psychologue de valeur a permis de jeter la lumière sur les comportements anormaux de certains sujets. Je ne cite rai qu'un exemple d'un enfant ayant des phobies, et que le moindre bruit troublait. M. ANDREY me fournissait l'explication quelque temps plus tard : il s'agissait d'un enfant dont le système nerveux avait été ébranlé par le bombardement de Marseille sous lequel il se trouvait.

En ce qui concerne les enfants ne présentant pas des troubles aussi caractérisés, l'utilité de l'examen des enfants par un psychologue averti est indiscutable. Il permet de classer les enfants d'après leurs facultés et par suite de les orienter dans la voie qui leur permettra de réussir dans la vie. Je crois qu'il y aurait eu moins de "ratés" dans la période passée si on avait utilisé une méthode semblable.

En résumé j'ai été enchanté par les travaux et les conclusions de M. ANDREY, et j'esuis sûr que l'extension de cette expérience rendra de grands services aux éducateurs et aux orienteurs des adolescents. Ceux-ci et l'Etat lui-même en retireront le plus grand profit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

A Paris le 26 Mai 1946

M. GIRAUD

Giard Marin
Instituteur à "la Cordée"
à Villard de Lans
à Monsieur le Directeur
du Village d'enfants
à Villard de Lans

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai suivi avec le plus vif intérêt les expériences faites par Monsieur Andrey sur mes élèves.

La science de ce psychologue de valeur a permis de jeter la lumière sur les comportements anormaux de certains sujets. Je ne citerai qu'un exemple d'un enfant ayant des phobies, et que le moindre bruit troublait. Monsieur Andrey me fournissait l'explication quelque temps plus tard: il s'agissait d'un enfant dont le système nerveux avait été ébranlé par le bombardement de Marseille sous lequel il se trouvait.

En ce qui concerne les enfants ne présentant pas des troubles aussi caractérisés, l'utilité de l'examen des enfants par un psychologue averti est indéniable. Il permet de classer les enfants d'après leurs faiblesses et par suite de les orienter dans la voie qui leur permettra de réussir dans la vie. Je crois qu'il y aurait eu moins de "ratés" dans la période passée si on avait utilisé une méthode semblable.

En résumé j'ai été enchanté par les travaux et les conclusions de Monsieur Andrey, et je suis sûr que l'extension de cette expérience rendra de grands services aux instituteurs et aux instituteuses des adolescents. Comme si et l'état lui-même

le plus grand profit.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur
mes sincères salutations.

A Paris le 25 mai 1906

Paul Leroy